

Vos questions / nos réponses

IBOGA ou IBOGAÏNE

Par [Profil supprimé](#) Postée le 22/06/2013 20:13

J'ai eu des information, venant des USA, prétendant qu'en utilisant l'Ibogaine comme "molécule" pour un sevrage rapide et sans trop de sensations de manque. Ceci en l'utilisant en étant suivi par toute une équipe de professionnels (ce que je suis déjà).

J'ai réussi à m'en procurer en Afrique du sud, en toute légalité.

J'ai appris aussi qu'il y avait de grandes possibilités d'hallucination, voilà pourquoi je n'ai pas encore essayé tant les questions qui se posent me sont inconnues.

Voilà donc le sujet de ma question? Qu'en est il s'il vous plaît (sachant aussi que cette molécule est interdite et considérée comme stupéfiant en France, à ce qu'il me semble).

Merci de votre réponse.

druide66

Mise en ligne le 28/06/2013

Bonjour,

Depuis le 12 mars 2007 l'arbuste iboga et l'un de ses composants l'Ibogaine est classée comme stupéfiant par arrêté du ministre de la santé.

C'est un hallucinogène utilisé principalement en Afrique pendant les cérémonies religieuses et il est également considéré dans ce continent comme étant un aphrodisiaque.

Comme toutes les drogues la consommation d'Ibogaine produit des effets et la particularité des hallucinogènes est que les effets amènent à se référer systématiquement sur le cas en présence.

Cependant les effets les plus rapportés sont en général :

Sur le plan somatique :

- mydriase (dilatation des pupilles)

- tachycardie (accélération du rythme cardiaque à plus de 100 battements par minute) ;

- hypotension ;

- sensation de froid et de chaleur ;

- vertiges, étourdissements ;

- sueurs ;

- troubles digestifs (nausées, douleurs abdominales) ;

- troubles moteurs ;

- sécheresse de la bouche.

Sur le plan neuropsychique :

Le consommateur a des réactions :

- euphoriques (rires incongrus, logorrhée) ou au contraire dysphoriques (état de malaise, agitation et anxiété intense). L'intoxication s'accompagne aussi d'hallucinations :

- visuelles : intensification des couleurs, visions colorées et kaléidoscopiques, mouvements à la périphérie du champ visuel, halo autour des objets, modification de la géométrie des formes ;

- auditives : augmentation de l'acuité auditive ou des acouphènes

- tactiles : augmentation de la sensibilité au toucher ;

- Dysesthésiques : les sons sont vus, les images sont entendues ou ressenties.

Il existe aussi une altération des notions de temps et d'espace (impression de ralentissement du temps).

Vous le voyez, la consommation de cette substance n'est pas anodine.

Nous vous conseillons par conséquent de solliciter les professionnels qui vous entourent. Si nécessaire vous pouvez également nous recontacter si vous désirez d'autres informations ou nous appeler au 0800 23 13 13 (Ligne de Drogues Info Service, gratuite et anonyme depuis un poste fixe, tous les jours entre 8h00 et 2h00 du matin).

Bien cordialement.
